

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Février 2015

L'an deux mil quinze, le onze février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	2
Votants :	18

**Date de la convocation :**  
05 Février 2015

**Date d'affichage :**  
05 Février 2015

**Présents :** MM. Catherine LEBOUQC - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET - Cécile BOULDE - Adjoint

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT - Christian THEBAULT- Patricia PAUTONNIER - Karine HUART - Jean-Marc COSTENTIN - Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Charles DAVENEL - Anne-Marie VEILLE - Sébastien TROUVE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Michel BRARD donne pouvoir à Marc Libert - Nicolas HARDY donne pouvoir à Catherine LEBOUQC

**Absent :** Dominique FROC

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 Janvier 2015
- Préparation du budget primitif : vote des tarifs et subventions 2015 (*délibération*)
- Installation classée pour la protection de l'Environnement - Extension d'un élevage porcin sur la commune de Fleurigné (*délibération*)
- Diagnostic du réseau assainissement : lancement de la procédure de consultation
- Personnel communal : procédure de mise en concurrence par le CDG 35 pour le renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires (*délibération*)
- Renouvellement de véhicule - décision de principe
- Questions diverses

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2015. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière celui-ci est adopté à l'unanimité.

## Préparation du budget primitif : vote des tarifs et subventions 2015

Monsieur le Maire indique que chaque conseiller a reçu avec l'ordre du jour un dossier de propositions de la commission des finances sur le montant des tarifs et subventions de l'année 2015. Il s'agit d'une phase de préparation du budget primitif.  
Les délibérations suivent :

### ► Participations 2015 liées au coût élève école publique (au vu du réalisé 2014)

Vu la Commission des Finances du 21 janvier 2015,  
Monsieur le Maire propose le coût par élève de l'école publique « Louise Michel », calculé d'après le réalisé 2014, comme suit :

- élève en maternelle = 1 177.17 €/an
- élève en élémentaire = 510.31 €/an

Ce coût détermine la participation de la commune à l'école privée sous contrat d'association (au vu des effectifs) (art. 65742), ainsi que la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique et privée de Javené (un abattement de 20% s'applique aux communes de Fougères Communauté) (art. 747481 et 747482).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- fixer le coût par élève comme indiqué ci-dessus et dont le détail est joint en annexe.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

### ► Fournitures scolaires – école publique – Année 2015

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder pour 2015 :
  - 29, 00 € par enfant en maternelle
  - 33, 25 € par enfant en élémentaire

et pour tout enfant scolarisé à l'école publique « Louise Michel » de JAVENÉ.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 60671 en section de fonctionnement du budget primitif 2015.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires

### ► Personnel communal – Prime de fin d'année 2015

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une prime de fin d'année (versée en décembre 2015) d'un montant annuel de 760,00 € pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les

autres agents. D'autres critères comme la notation, l'assiduité... seront pris en compte conformément au règlement.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2013.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### ► **Personnel communal – Indemnité d'exercice de mission des Préfectures**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer pour l'année 2015 un montant de **104.00 €** mensuel au titre de l'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures soit un montant pour l'année de **1 248,00 €** pour un agent à temps complet et au prorata du temps de travail pour les autres agents.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2015.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

#### ► **Personnel communal – Indemnité d'exercice de mission des Préfectures complémentaire – Année 2015**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'attribuer une Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures complémentaire aux agents du service technique pour les travaux d'entretien du cimetière qui s'élève à **258, 40 €** par agent et par an et versée mensuellement.

Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6411 en section de fonctionnement du budget primitif 2015.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires

#### ► **Personnel communal – Participation employeur au régime de prévoyance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 novembre 2013, le conseil municipal a décidé de participer à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle par les agents communaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La participation communale en 2014 a été de 5.50 € par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- maintenir cette participation communale à 5.50 € par mois et par agent pour l'année 2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

► **Concession dans le cimetière : tarifs 2015 – article 70311**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les tarifs ci-dessous (y compris le colombarium) :

<i>Année</i>	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>	<i>Date d'effet</i>
2015	76,00 €	151,00 €	272,00 €	01/04/2015

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Repas cantine scolaire école publique : tarifs 2015 – article 70671**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Javenéens</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Adultes</i>	<i>Date d'effet</i>
2015	3,38 €	4.04 €	5,55 €	Rentrée scolaire 2015-2016

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires

► **Garderie périscolaire école publique : tarifs 2015 – article 70673**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Vacation javanéen</i>	<i>Vacation extérieur</i>	<i>Date d'effet</i>
2015	1.00 €	1,70 €	Rentrée scolaire 2015-2016

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

### ► Tarifs ALSH

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Il rappelle la création de cet accueil de loisirs destiné aux enfants de 3 à 16 ans à effet au 6 avril 2009 et que les tarifs sont établis en fonction des tranches de revenus des familles comme préconisé par la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine.

L'ALSH fonctionne le mercredi après-midi depuis la rentrée 2014-2015 avec l'application des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et pendant les vacances scolaires. La commission propose de maintenir les tranches et les tarifs en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, les tarifs ci-dessous :

Tranches de revenus/QF	Tarif journée/enfant	Tarif ½ journée/enfant
0 < QF < 567€	<b>5,40 €</b>	<b>2,70 €</b>
568 < QF < 900	<b>6,48 €</b>	<b>3,24 €</b>
901 < QF < 1400	<b>7,64 €</b>	<b>3,82 €</b>
QF ≥ 1401	<b>9,24 €</b>	<b>4,62 €</b>
Non javanéens et non scolarisés à Javené	<b>10,82 €</b>	<b>5,41 €</b>

#### **Prix du repas** (identique au tarif cantine scolaire)

Pour les javanéens : **3,38 €**  
 Pour les enfants extérieurs : **4.04 €**

#### **Prix des sorties extérieures :**

Pour chaque sortie extérieure, coût supplémentaire de **6 €**, si l'enfant participe à moins de 3 jours ou 6 demi-journées dans la semaine dont la sortie.

Et aucun supplément si l'enfant est présent au moins 3 jours dans la semaine ou 6 demi-journées, dont la sortie.

Date d'application des nouveaux tarifs : Rentrée scolaire 2015-2016

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Photocopies : Tarifs 2015 - article 706881**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>A4 recto</i>	<i>A4 recto-verso</i>	<i>A3 recto</i>	<i>A3 recto-verso</i>	<i>Date d'effet</i>
2015	Noir et blanc 0,30 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,50 €	Noir et blanc 0,80 €	01/04/2015
	Couleur 0,50 €	Couleur 0,80 €	Couleur 0,80 €	Couleur 1,00 €	

**ASSOCIATIONS** : • photocopies en noir et blanc : GRATUIT  
• photocopies en couleur : PAYANT A PARTIR DE 11 COPIES et **demi-tarif** soit respectivement 0,25 – 0,40 – 0,40 – 0,50 €

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Location garages de La Reposée – Tarifs 2015 – article 7521**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Location mensuelle</i>	<i>Date d'effet</i>
2015	33,00 €	01/04/2015

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires

► **Location salle complexe culturel : tarifs 2015 (article 7523)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les tarifs ci-dessous :

<i>Année</i>	<i>Caution</i>	<i>Location javenéens</i>	<i>Location extérieurs</i>	<i>Pour ménage non effectué par heure</i>	<i>Gratuité aux javenéens</i>	<i>Date d'effet</i>
2015	210,00 €	54,00 €	88,00 €	28,00 €	lors de décès	01/04/2015

Si désistement, moins de 15 jours avant la date de location, une somme de 30,00 € reste due à la commune

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

### ► Tarif location salles aux associations extérieures - 2015

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 septembre 2012 décidant d'un tarif de location des salles- salle du complexe – salle du kiosque- applicable aux associations extérieures à la commune ou à des privés pour des activités de loisirs.

Sur proposition de la commission des finances du 21 janvier 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de porter le tarif à 5,20 € par heure d'occupation des locaux à effet au 1<sup>er</sup> avril 2015.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

### ► Tarif location salle des sports

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 janvier 2013 accordant le principe de la mise à disposition de la salle des sports aux associations extérieures sous réserve de sa disponibilité sachant que la priorité sera donnée aux associations communales.

Sur proposition de la commission des finances du 21 janvier 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- fixer les tarifs suivants à effet au 1<sup>er</sup> avril 2015 :

Année	Location	Caution	Date d'effet
2015	Forfait de 350 € par jour	1 000 €	1 <sup>er</sup> avril 2015

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir

### ► Tarifs tickets de musculation – 2015 – Article 706885

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu la délibération du 9 juillet 2008,

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les tarifs ci-dessous :

Année	Prix du Carnet	Prix du ticket	Date d'effet
2015	10,50 € le carnet de 5 tickets	2,10 €	01/04/2015

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

► **Location salle des fêtes – tarifs 2015 (article 7524)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Commission des Finances du 21 janvier 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, les tarifs ci-dessous :

2015	Forfait - de 100 personnes	Forfait + de 100 personnes	Vaisselle	Retour
Javenéens	120,00 €	240,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif
Associations de Javené	60,00 €	120,00 €	0,50 €/pers.	½ tarif
Extérieurs	400,00 €	400,00 €	1,00 €/pers.	½ tarif

1°) Pour toutes locations, une caution de **1 000,00 €** est demandée.

2°) Le tarif « associations de Javené » n'est applicable qu'une fois par an, le tarif « javenéens » est alors appliqué à partir de la 2<sup>ème</sup> location annuelle.

3°) Les nouveaux tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> avril 2015.

4°) Pour ménage non (ou mal) effectué, facturation du temps passé : **28,00 €**

5°) Si désistement, moins de 15 jours avant la date de la location, une somme de 80,00 € reste due à la commune.

- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents



► **Prêt équipement des toiles de tente de l'ALSH.**

Monsieur le Maire expose que la commune a acquis des toiles de tentes en équipement des camps qu'elle organise dans le cadre de l'ALSH et propose les modalités de mise à disposition en cas de demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre cet équipement à disposition exclusivement de structures d'accueil d'enfants et/ou d'adolescents et à titre gratuit.
- de demander une caution d'un montant de 200 €
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents

► **Subventions 2015**

*\* Ne participe pas au débat ni au vote : Catherine LEBOUcq dans le cadre du pouvoir de Nicolas Hardy, Président de l'OGEC Javené.*

Vu la Commission des Finances du 21 janvier 2015,

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux écoles et associations de Javené, ainsi qu'à quelques associations extérieures, dont la liste est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer pour 2015 des subventions aux écoles et associations dont la liste et le détail des montants figurent sur l'état annexé à la présente délibération. Les crédits correspondants seront inscrits aux articles 6574, 65746, 65747 et 65748 en section de fonctionnement du budget primitif 2013.

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué, à entreprendre toutes démarches puis, à signer tous documents nécessaires.

<p><b>Installation classée pour la protection de l'environnement – Extension d'un élevage porcin sur la commune de Fleurigné.</b></p>
---

Cécile BOULDÉ, Adjointe aux affaires agricoles et aux espaces verts, présente le projet de l'EARL LA CROIX TRIQUET, « La Maltière » à FLEURIGNÉ en vue d'obtenir l'enregistrement de son dossier relatif au regroupement de 2 sites d'élevages porcin existants implantés au même lieu-dit pour l'un et au lieu-dit « la Bigaudière » sur la commune de LANDEAN pour l'autre. Le projet de l'EARL est présenté à l'occasion de l'installation de M. Adrien SIMON en tant que Jeune Agriculteur.

Une consultation du public a été organisée du 5 janvier 2015 au 2 février 2015, soit pendant 4 semaines.

La commune de JAVENÉ est concernée par le plan d'épandage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.
  - o Favorable : 17
  - o Contre : Anne LEGOUBÉ
  - o Abstention : /

### **Réseau d'assainissement – Diagnostic – lancement de la procédure de consultation**

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie et aux réseaux, informe les membres du Conseil municipal qu'au dernier bilan de la station d'épuration établi par le Conseil Général d'Ille et Vilaine il a été constaté la présence d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement.

Cette présence d'eaux parasites provoque un mauvais fonctionnement de la station qui se trouve en surcharge chronique et représente un coût supplémentaire pour le traitement de ces eaux.

L'Agence de l'Eau préconise une étude diagnostique du réseau en vue de détecter les problèmes sur le réseau et/ou sur les branchements. Un programme de travaux pluriannuels pourra alors être établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau toute subvention susceptible d'être accordée pour ce genre d'opération
- d'inscrire au budget annexe de l'assainissement les crédits nécessaires
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Michel BENEDETTI précise que les travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 35% du HT.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Mise en concurrence des entreprises d'assurance.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux.

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n° 98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique

Décide à l'unanimité :

- de mandater le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son

compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

- Les risques à couvrir concernent :
  - o Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
  - o Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires
- La commune s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

### **Renouvellement de véhicule – Décision de principe**

Monsieur le Maire informe que le véhicule express mis à disposition du service technique date de février 1986 et qu'il est souhaitable de le remplacer. Des premiers renseignements ont été pris pour un achat d'un véhicule électrique. La commune peut bénéficier d'un bonus écologique au montant de 6 300 € venant en réduction du prix d'achat.

Pour que ce bonus soit porté à 10 000 € comme annoncé dans les médias, il faut répondre à deux conditions :

- se situer dans un PPA – Plan de Protection Atmosphère – (surtout dans les villes – La commune ne rentre pas dans ce dispositif)
- en remplacement d'un véhicule diesel de plus de 15 ans.

A l'acquisition s'ajoute la location de batterie calculée sur la base de 40 000 kms sur 48 mois soit 87.60 € par mois TTC.

Le véhicule électrique nécessite peu de frais d'entretien en dehors du changement des pneus (pas de vidange, pas de filtre...)

Sur le principe, le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'acquisition d'un véhicule électrique et demande également d'étudier la possibilité de location.

### **Questions diverses**

#### *◇ Elections départementales*

Monsieur le Maire rappelle les dates des scrutins des élections départementales qui auront lieu les dimanches 22 et 29 mars 2015.

A partir de ce scrutin, « les élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux ».

Le mode de scrutin est également modifié passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans)

L'élection des conseillers départementaux a lieu au scrutin binominal majoritaire à 2 tours. Dans chaque canton, les candidatures prennent la forme d'un binôme composé d'une femme et d'un homme auxquels s'ajoutent deux suppléants, une femme et un homme également.

Pour être élu au premier tour, un binôme doit obtenir au moins :

- la majorité absolue des suffrages exprimés
- Et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Il rappelle que les secteurs ont été redécoupés et les cantons ont été élargis :

- Fougères Sud avec le canton de St Aubin du Cormier
- Fougères Nord avec le canton de Louvigné du Désert

Les permanences des conseillers municipaux pour ces deux dimanches de scrutin seront établies lors du prochain conseil municipal du 11 mars.

#### ◇ *Compte-rendu Assemblée Générale de l'ASCa –*

Charles DAVENEL, délégué, donne le compte-rendu de cette réunion en précisant les différentes sources de financement permettant à l'association de fonctionner et expliquant la nécessité de porter la cotisation des communes adhérentes à 1.75 € (au lieu de 1.50 €).

#### ◇ *Recrutement d'un agent technique polyvalent sur un contrat de 6 mois*

Monsieur le Maire informe que les entretiens avec 3 candidats ont eu lieu cet après-midi, candidats sélectionnés après étude des cv et des courriers de candidature.

Le choix est pratiquement établi et le poste devrait être pourvu au 1<sup>er</sup> mars 2015.

#### ◇ *Réunion de chantier des travaux de voirie rue P. Turgis- rue Estienne de Javené*

Monsieur le Maire fait part du mécontentement de certains riverains qui s'étonnent de perdre la place de stationnement devant chez eux.

Madeleine DENIS exprime, qu'à son sens, il y a trop de parterres et pas assez de stationnements.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une concertation auprès des riverains :

- réunion publique avec la présence du bureau d'études INFRACONCEPT
- plan consultable en mairie et recueil des remarques et/ou demandes

que suite à cette réunion publique, 12 places supplémentaires ont été prévues,

que la conception du projet tient compte des obligations règlementaires de largeur des trottoirs, des parkings... Ces obligations ne nous permettent pas de réaliser des stationnements des 2 côtés des rues.

#### ◇ *Nomination de la nouvelle salle des sports*

Monsieur le Maire évoque l'idée de rechercher un nom pour la nouvelle salle des sports,

Il est cité l'exemple d'un nom d'un sportif décédé dont la discipline est en liaison avec les sports pratiqués dans la salle.

Chaque conseiller est à même d'y réfléchir et de faire des propositions.

◇ **Réunion sur le vieillissement de la population.**

Le Conseil Général d'Ille et Vilaine a organisé une réunion d'information à l'Hermitage sur le thème du vieillissement de la population à laquelle ont assisté Monsieur le Maire et Madeleine DENIS.

Un compte-rendu va être donné à la commission des affaires scolaires et sociales demain jeudi 12/02 qui entamera une réflexion sur l'évolution du vieillissement de la population dans les années à venir : entre 2010 et 2030 les plus de 75 ans pourraient augmenter de plus de 40%.

◇ **Négociation de terrain**

Catherine LEBOUcq, Adjointe, demande l'état d'avancement de la négociation pour le terrain PAPOUIN.

Monsieur le Maire précise que la négociation est en bonne voie.

◇ **Commission des bâtiments.**

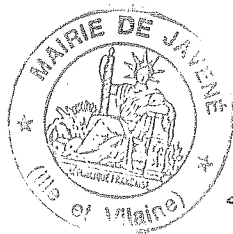
Jean-Marc COSTENTIN fait part de son souhait d'intégrer la commission des bâtiments.  
Avis favorable à l'unanimité

## Calendrier :

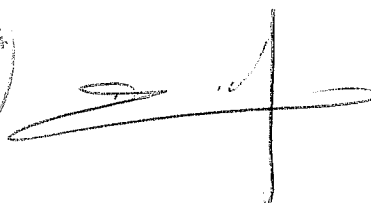
- Prochain conseil municipal : mercredi 11 mars 2015 à 20h
- Commission des finances : mercredi 4 mars à 20h
- Commission des sports : vendredi 27 février à 18 h  
A confirmer
  
- Comité de pilotage scolaire : jeudi 19 mars à 20h  
et commission des affaires scolaires et sociales
- Commission des Affaires scolaires et sociales : jeudi 12 février à 20h
- Bureau municipal : Lundi 23 février à 18h15
- Commission communication : lundi 9 mars à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire,  
Jean-Luc VALLET



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY



**BUDGET PRIMITIF : SUBVENTIONS 2015 (art. 6574...)**

<i>Article</i>	<i>ÉCOLES et ASSOCIATIONS DE JAVENÉ</i>	<i>SUBVENTION 2015</i>
	<b>ÉCOLE PUBLIQUE JAVENÉ</b>	
6574	Association des Parents d'Élèves (APE)	2 400,00
"	Projet scolaire	1 800,00
	<b>ÉCOLE PRIVÉE JAVENÉ</b>	
6574	Association des Parents d'Élèves (APEL)	2 400,00
"	Projet scolaire	1 800,00
65747	Participation au fonctionnement de la garderie périscolaire	9 554,00
65748	Participation au fonctionnement de la cantine	12 785,00
	<b>BUDGET ANNEXE</b>	
65746	CCAS	3 000,00
	<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
6574	Associat° Communale Chasse Agréée (ACCA)	700,00
"	Anciens Combattants (AFN - UNC)	400,00
"	Amicale des paletistes	300,00
"	Association Art Déco	80,00
"	Comité des fêtes	1 000,00
"	Club des Aînés Ruraux -Javené	500,00
"	Art et Histoire Pays de Fougères	350,00
"	Comité de jumelage	800,00
"	Fanfare de Javené	300,00
"	Voltigeurs de Javené	120,00
"	Comice Agricole (0,23 € x 2 047 hab.)	470.81
"	Jav'scène (600 + 600 exceptionnelle)	1 200,00
"	Bang'gallo	300,00
	<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
6574	AJIR Javené – Tennis de table	200,00
"	Badminton Javené Billé	1 610,00
"	Club Cyclo sportif Javenéen	422,00
"	Club de tennis	736,00
"	Gym détente Billé-Javené	269,00
"	Gym dynamique Javené	593,00
"	Javené Basket Club	80,00
"	Kids en mouvement	200,00
"	Volley Club Javené	239,00
"	Union Sportive Billé-Javené	2 437,00
"	Groupement Le Bocage (1,80 € x 1965 hab.)	3 684.60
"	Asca (1,75 € x 2 047 hab.)	3 582.25
«	Muscu Club Javenéen	205,00
«	Javené Football Table	200,00
	<b>TOTAL (1)</b>	<b>54 717.66</b>

<i>Article</i>	<i>ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES</i>	<i>SUBVENTION 2015</i>
	<b>ECOLES PRIVEES EXTERIEURES</b>	
6574	Participation aux écoles privées – OGEC Billé	364.22
"		
"	<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
"	Société de Courses hippiques	200,00
	<b>TOTAL (2)</b>	<b>564.22</b>
	<b>TOTAL (1) + (2)</b>	<b>55 281.88</b>

Certifié exact,  
 P.) Le Maire  
 Bernard DELAUNAY


 Le 1er Adjoint Délégué  
 Michel BRARD